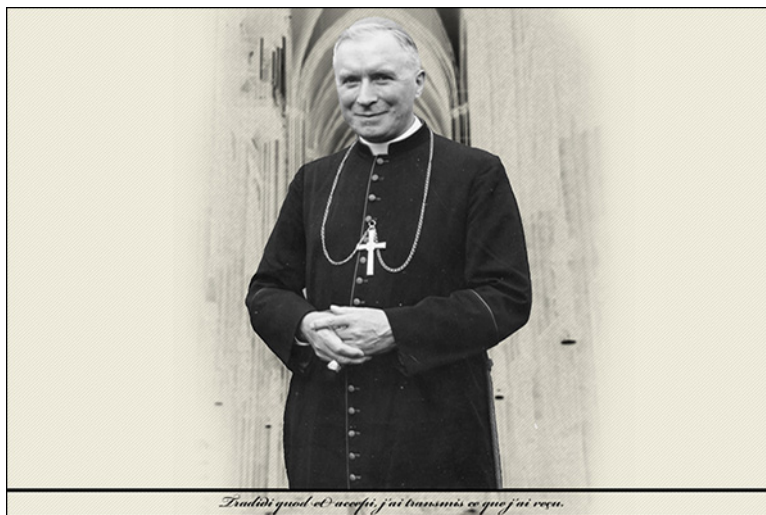


Réflexions de Mgr Lefebvre à propos de la suspens a divinis le 29 juillet 1976

Publié le 29 juillet 1976
3 minutes



Quelques réflexions à propos de la « **suspens a divinis** ».

Elle pose un problème grave et fera encore couler des flots d'encre, quand bien même je viendrais à disparaître de la scène de l'Église militante.

En quoi consiste-t-elle en réalité ? Elle me prive du droit inhérent au prêtre, et à plus forte raison à l'évêque, de célébrer la sainte messe, de conférer les sacrements et de prêcher dans les lieux consacrés, c'est-à-dire qu'il m'est interdit de célébrer la messe nouvelle, de conférer les sacrements nouveaux, de prêcher la nouvelle doctrine.

Ainsi, parce que je refuse, précisément, depuis leur institution, ces nouveautés, on m'interdit désormais, officiellement, de les utiliser. **C'est parce que je refuse la nouvelle messe qu'on me prive de la dire.** On peut par là deviner le peu de dommage que me cause cette suspension.

C'est une preuve de plus que **cette nouvelle Église, qu'ils ont désormais qualifiée eux-mêmes de conciliaire**, se détruit elle-même. C'est S. Exc. **Mgr Benelli**, dans sa lettre du 25 juin dernier, qui la désigne ainsi parlant des séminaristes, il écrit :

« Il n'y a rien de désespérant dans leur cas ; s'ils sont de bonne volonté, et sérieusement préparés à un ministère pastoral, dans la fidélité véritable à l'Église conciliaire, on se chargera ensuite de trouver la meilleure solution pour eux ; mais qu'ils commencent d'abord, eux aussi, par cet acte d'obéissance à l'Église. »

Quoi de plus clair ! **Désormais, c'est à l'Église conciliaire qu'il faut obéir et être fidèle et non plus à l'Église catholique.** C'est précisément tout notre problème ; nous sommes suspens a divinis par l'Église conciliaire et pour l'Église conciliaire dont nous ne voulons pas faire partie.

Cette Église conciliaire est une Église schismatique parce qu'elle rompt avec l'Église catholique de toujours. Elle a ses nouveaux dogmes, son nouveau sacerdoce, ses nouvelles institutions, son nouveau culte déjà condamné par l'Église en maints documents officiels et définitifs.

C'est pourquoi le fondateur de l'Église conciliaire insiste tant sur l'obéissance à l'Église d'aujourd'hui, faisant abstraction de l'Église d'hier comme si elle n'existait plus.

Cette Église conciliaire est schismatique parce qu'elle a pris pour base de sa mise à jour des principes opposés à ceux de l'Église catholique : ainsi la nouvelle conception de la messe, exprimée dans le n° 5 de la préface du *Missale romanum* et le n° 7 du premier chapitre qui donne à l'assemblée un rôle sacerdotal qu'elle ne peut avoir ; ainsi également le droit naturel, c'est-à-dire divin, de toute per-

sonne et de toute groupe de personnes à la liberté religieuse.

Ce droit à la liberté religieuse est blasphématoire car c'est prêter à Dieu des intentions qui détruisent sa majesté, sa gloire, sa royauté. Ce droit implique la liberté de conscience, la liberté de pensée et toutes les libertés maçonniques.

L'Eglise qui affirme de pareilles erreurs est à la fois schismatique et hérétique. Cette Eglise conciliaire n'est donc pas catholique. Dans la mesure où le Pape, les évêques, prêtres et fidèles, adhèrent à cette nouvelle Eglise, ils se séparent de l'Eglise catholique. L'Eglise d'aujourd'hui n'est la véritable Eglise que dans la mesure où elle continue et fait corps avec l'Eglise d'hier et de toujours. La norme de la foi catholique, c'est la Tradition. **La demande de S Exc. Mgr Benelli est donc éclairante : soumission à l'Eglise conciliaire, à l'Eglise de Vatican II, à l'Eglise schismatique.**

Pour nous, nous persévérons dans l'Eglise catholique avec la grâce de Notre-Seigneur Jésus-Christ et l'intercession de la Bienheureuse Vierge Marie.

† **Marcel LEFEBVRE**

Ecône, le 29 juillet 1976.